

**Zeitschrift:** FemInfo / Verein Feministische Wissenschaft Schweiz = Association suisse femmes, féminisme, recherche

**Herausgeber:** Verein Feministische Wissenschaft Schweiz

**Band:** - (2013)

**Heft:** 32

  

**Rubrik:** Seitenblicke : Wissenschaftspolitik = Regards sur la politique scientifique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

.....  
**THIERRY DELESSERT ET SABINE KRADOLFER**  
.....

## **Work in Progress en Etudes Genre 2013 – UNIL**

*Le Work in Progress en Etudes Genre 2013 de l'Université de Lausanne (facultés des SSP et des Lettres) a eu lieu les 24 et 25 avril. Autour des «polysémies du genre», différents formats de communication ont été organisés: des ateliers thématiques, une table ronde et, en point d'orgue, une conférence publique de l'historienne Michelle Perrot.*

### **Une pluralité de contributions**

*Les communications des chercheur-e-s ont été réparties dans trois ateliers thématiques. Dans le premier, «Des socialisations genrées», quatre communicant-e-s ont fait part de l'avancée de leurs travaux. Dans son étude portant sur la «Journée oser tous les métiers» (précédemment connue comme la «Journée des filles»), Céline Naef tend à démontrer que l'accès des jeunes femmes à des métiers masculins n'est pas synonyme d'égalité et qu'il persiste de profonds mécanismes de cloisonnements sociaux dans les choix professionnels. Ses observations sont entrées en dialogue avec l'intervention de Denis Gay portant sur les paroles*

*et pratiques des enseignant-e-s en formation à la Haute école pédagogique: la naturalisation non consciente par ces professionnel-le-s des catégories attribuées au masculin et au féminin est une constance, et ces stéréotypes œuvrent quotidiennement au maintien des inégalités entre les élèves garçons et filles.*

*L'étude de Daniele Lopes Wohnlich analyse l'influence des politiques internationales de promotion de l'égalité homme-femme, connues sous le terme de «Gender Mainstreaming» et définies lors de la conférence de Pékin en 1995. Une étude de terrain est en cours au Brésil pour déterminer dans quelle mesure ces approches de discrimination positive sont intégrées de façon systématique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.*

*Enfin, Laurent Paccaud, dans une recherche portant sur une association sportive LGBT, s'intéresse à l'articulation paradoxale des codes de la masculinité par les hommes de l'association. Lors des entraînements, les postures et les paroles supposées féminines sont employées comme un exutoire de l'hétéronormativité, alors que la virilité est surjouée lors des matchs afin de se faire accepter comme égal par les équipes adverses. L'atelier «Médecines et genres» a permis d'explorer des liens entre les pratiques et théorisations cliniques et les rôles sexués. La contribution de Christelle Dick a porté sur une enquête de terrain menée dans une prison de fin de peine pour femmes:*

*la santé, définie comme un bien-être bio-psycho-social, tend à y être un élément régulateur des comportements des détenues, mais aussi un objet de tension entre l'équipe infirmière et les gardiennes, car celles-ci promeuvent une diététique alimentaire pour ne pas voir leur rôle se limiter à celui de «porteuses de clés».*

*Pour sa part, Andrea Lutz a fait le point dans sa communication sur l'introduction des troubles du désir sexuel féminin dans le manuel des diagnostics de l'association américaine de psychiatrie DSM. Ceux-ci sont introduits dans les années 1960 à la suite d'études de laboratoire menées sur des couples hétérosexuels et, avec le concours de la psychanalyse, thématisent la composante psychique comme étant exclusivement féminine.*

*Enfin, la contribution d'Hanna Secher Fromell a porté sur la problématique de l'hyperplasie des glandes surrénales qui peut entraîner la mort de nouveaux-nés par perte de leurs sels minéraux. Pour cette raison, des tests obligatoires ont été introduits notamment en France, mais cette anomalie génétique peut également entraîner un dérèglement hormonal et induire un surdéveloppement des organes génitaux de nourrissons filles.*

*Il devient donc tout aussi urgent d'éviter une mauvaise assignation de sexe, ce qui ouvre un débat sur l'intersexuation et la classification binaire des genres. Les deux communications de l'atelier «Des conditions de productions culturelles genrées?» ont*

*porté sur le monde de la musique en Suisse romande et montré dans les deux cas que le référent neutre et valorisé est masculin, alors que les femmes se trouvent assez largement invisibilisées et cantonnées à des places subalternes. Pour sa part, Frédérique Leresche met en évidence les négociations supplémentaires que doivent mener les musiciennes pour être reconnues et obtenir des contrats: acceptation de tous les types d'engagement, recherche d'un conjoint qui puisse devenir un soutien (d'autant plus si elles ont des enfants) ou encore devenir enseignante de musique pour avoir plus de stabilité. Certes, la problématique de la précarité est similaire chez les hommes, mais ceux-ci ont un plus grand réseau et bénéficient le plus souvent du soutien de leur conjointe.*

*Aussi l'étude de Jérôme Chapuis tend-elle à montrer de manière complémentaire quatre stratégies développées par des musiciennes instrumentistes pour obtenir et conserver une visibilité: formation de groupes de femmes non mixtes, développement d'une carrière en solo ou comme leader de groupe, montage de projet avec le conjoint ou encore réappropriation des codes de la masculinité en jouant des instruments «atypiques» à l'exemple de la batterie.*

*Ce dernier atelier a été suivi d'une table ronde proposée par Camille Jaccard, Michael Groneberg et Valérie Cossy soulevant deux difficultés concrètes par rapport à l'introduction des études genre dans les études de lettres: les études genre sont avant tout*

*apparues dans les sciences sociales et historiques où des concepts ont été développés.*

*Disciplinairement marqués, ces concepts rendent difficile le dialogue avec les études en littérature (qui sont plus empiriques et moins basées sur des appareils conceptuels) ou plus encore en philosophie où la remise en cause du canevas masculiniste et souvent anti-féminin des «classiques» se trouve quasiment impossible à réaliser. Bien que limités, ces deux aspects montrent bien toute la difficulté de construire une véritable interdisciplinarité, mais ils augurent aussi des échanges féconds qui pourront être réalisés au sein de la Plateforme interfacultaire en études genre récemment créée et qui organisera le Work in Progress en Etudes Genre 2014.*

### **Michelle Perrot : «Mélancolie ouvrière»**

*La conférence publique présentée par Michelle Perrot, Professeure émérite de l'Université Paris VII-Denis Diderot et Dr. Honoris Causa de l'Université de Lausanne, portait sur son dernier livre intitulé *Mélancolie ouvrière* (Paris, Grasset, 2012) dans lequel elle retrace la vie et les activités syndicales de Lucie Baud (1870-1913), une ouvrière de la soie du Dauphiné. Ayant choisi de ne pas se focaliser sur les seuls résultats de ses recherches historiques autour de la personne de Lucie Baud et du travail féminin dans les industries de la soie du sud-ouest de la France,*

*Michelle Perrot a présenté dans le détail tant la genèse et l'histoire de l'écriture de son livre, que les événements qui ont conduit à la redécouverte et à la revalorisation au niveau local de Lucie Baud.*

*Cet ouvrage est le résultat d'une commande des éditrices de la collection «Nos héroïnes» aux éditions Grasset (collection qui a pour objectif de s'intéresser à la trajectoire de vie de femmes peu connues), commande qui a conduit l'autrice à reprendre ses travaux sur Lucie Baud. Elle avait en effet republié, en 1978, un texte rédigé par Lucie Baud en 1908 qui relatait les grèves des tisseuses de soie à Vizille (au sud de Grenoble)<sup>1</sup>. Grâce aux travaux d'archive et aux conseils d'historiens locaux (Gérard Mingat et Robert Aillaud), Michelle Perrot a disposé d'un matériau intéressant pour relater la trajectoire personnelle, professionnelle et syndicale d'une femme que l'on peut considérer comme une «héroïne du quotidien» et dont même les lointains descendants avaient perdu la mémoire.*

*A travers l'histoire de Lucie Baud, Michelle Perrot procède à une histoire sociale des conditions de vie des femmes dans l'industrie de la soie: l'entrée très jeune dans le métier (vers l'âge de 12 ans) et le séjour dans les internats religieux attenants aux usines; l'encadrement du travail par des hommes; la présence d'une main-d'œuvre immigrée italienne, etc. Lucie Baud, qui se mariera avec un garde-champêtre, continuera à travailler en*

*usine après son mariage et la naissance de ses trois enfants, mais ce n'est qu'après le décès de son époux qu'elle se lancera dans l'action syndicale et la grève. Sa trajectoire exceptionnelle et non conformiste la conduit à fonder en 1902 le «Syndicat des ouvriers et ouvrières en soierie du canton de Vizille» qui la mettra en contact avec d'autres syndicats: elle sera en effet la seule femme à participer, en 1904, au congrès national de l'industrie textile à Reims. En 1905 elle prendra la tête d'une grève importante à Vizille et elle participera à celle de Voiron en 1906. Suite à l'échec de ces grèves, elle tentera de se suicider – et à partir de ce moment-là, sa trace disparaît des sources historiques. Seule la publication de son texte autobiographique en 1908 dans le Mouvement socialiste permettra de faire arriver son histoire jusqu'à nos jours.*

*<http://www.unil.ch/liege> -> Manifestations -> Work in Progress -> Actualités*

#### **Note**

*1 «Les tisseuses de soie dans la région de Vizille», rédigé par Lucie Baud en 1908 dans le Mouvement socialiste, réédité par Michelle Perrot: 1978, Mouvement social, 105, pp. 139-146.*

#### **PRISE DE POSITION SUR L'INITIATIVE «FINANCER L'AVORTEMENT EST UNE AFFAIRE PRIVÉE»**

*Le 22 septembre prochain, les citoyennes et citoyens suisses devraient être appelé-e-s à se prononcer sur une grave restriction du droit à l'avortement. Le comité de l'association FemWiss recommande le rejet de l'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée», lancée en 2010. Cette initiative correspond à un recul en matière de droits chèrement acquis par les femmes aux cours du XXe siècle, le droit à l'autodétermination en matière d'interruption de grossesse en particulier.*

*Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur de la solution des délais en 2002, le nombre d'avortements recule chaque année, y compris auprès des jeunes femmes de 15 à 19 ans. Et la mortalité liée à l'IVG est désormais nulle depuis plusieurs décennies, ce qui n'était pas le cas avant la décriminalisation de l'avortement et la mise en place de réseaux d'information et de prise en charge. L'interruption de grossesse est et doit rester un libre choix des femmes ainsi qu'une question de santé publique. Elle doit faire partie des prestations de l'assurance maladie de base afin que la prise en charge se fasse dans les meilleures conditions pour toutes.*